



Bulletin d'adhésion / Renouvellement d'adhésion

A remplir obligatoirement pour tous les licenciés

N° de licence (si renouvellement) :

Nom d'usage : Prénom(s) : M / F

Date de naissance : N° de téléphone : *mobile
*fixe

E-mail :

Adresse :

Ville et code postal :

La fourniture de votre adresse e-mail permet l'envoi de la licence EPGV par voie dématérialisée.

**A remplir obligatoirement pour les dirigeants et animateurs bénévoles réguliers
ou occasionnels**

Fonction dans l'association :

Nom de naissance : Civilité : M / F

Pays de naissance : Département de naissance :

Commune ou ville de naissance :

Saison 2022/2023 : Cotisation et Participation annuelles

La cotisation et la participation sont annuelles et ne feront l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévues au règlement intérieur. Elles peuvent néanmoins faire l'objet d'un échelonnement par la remise de plusieurs chèques **à l'ordre de : EVENOS MOVING**

COTISATION EPGV	30 € dont 21,95 € déductible des impôts
+ PARTICIPATION EVENOS MOVING	22 € mensuel
DONC :	
<ul style="list-style-type: none">• 1 chèque de 52 € (30 € + 22 € septembre)• 3 chèques de 66 € : (oct, nov, dec) ; (jan, fev, mars) ; (av, mai, juin) encaissés en début de chaque trimestre	

Chèque(s) OUI

Espèces NON

Virement NON

Remise de votre inscription

L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier d'inscription complet :

- Fiche d'inscription complétée et signée : 4 pages ci-jointes
- Paiement de la cotisation EPGV + participation EVENOS MOVING
- Certificat médical ou attestation « questionnaire de santé »

Conditions d'adhésion

Certificat médical

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport, la remise d'un certificat médical datant de moins d'un an est obligatoire lors de la prise de licence puis tous les trois ans au moment de son renouvellement. Entre les périodes triennales, le licencié remet l'attestation « questionnaire de santé ».

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (Groupama) couvrant la responsabilité civile de l'association affiliée à la FFEPGV et de ses licenciés (Fiche d'information disponible sur le site « <https://ffepgv.grassavoye.com> »).

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer. Il peut souscrire cette assurance complémentaire (IAC SPORT) directement sur le site « <https://ffepgv.grassavoye.com> »

Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables auprès de l'association.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association « evenosmoving83330@gmail.com » ou à la fédération à l'adresse suivante « contact@ffepgv.fr ».

Honorabilité des bénévoles

A compter de la saison sportive 2020-2021, le Ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs.

L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Date et signature de l'adhérent

Questionnaire de santé

Volet à conserver par le licencié

REPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON. DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord du médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A CE JOUR :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		

Questionnaire de santé publié par l'Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive au JORF n°0105 du 4 mai 2017

Si vous avez répondu « NON » à toutes les questions : il n'y aura pas de certificat médical à fournir. En revanche, si vous avez répondu « OUI » à une ou plusieurs questions, il faudra fournir un certificat médical et consulter un médecin en lui présentant ce questionnaire.

Volet à remettre à l'association

Je soussigné(e) (Nom, prénom) atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé publié par l'arrêté du 20 avril 2017, lors de la demande de renouvellement de la licence pour la saison sportive/..... au club EPGV : (Nom du club à compléter).

A le/...../.....

Signature

NOTE SANITAIRE D'INFORMATION AUX PRATIQUANTS SUR LES RÈGLES DE PRÉVENTION DE LA COVID-19

Le présent document vise à rappeler les conditions sanitaires de mise en place des activités sportives au sein de votre club. Vous devrez en prendre connaissance avant toute participation aux séances et retourner le formulaire complété par vos soins et signé par tout moyen à votre club (remise en main propre, envoi par courrier ou par mail).

1 - AVANT DE VOUS RENDRE AUX SÉANCES PROPOSÉES PAR VOTRE CLUB, ASSUREZ-VOUS DE

- Ne pas avoir de symptômes du Covid-19.
- Ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du Covid-19 dans les 7 jours précédents l'activité ou 5 si test antigénique ou RT-PCR négatif.
- Informer votre club en cas de contraction du virus et rester en isolement pendant 10 jours ou 7 jours si test antigénique ou RT-PCR négatif.
- Respecter les recommandations de votre médecin traitant au regard de votre état de vulnérabilité et consulter votre médecin avant de reprendre une activité physique si vous avez été atteint par la Covid-19.
- Assurez-vous de disposer de gel hydroalcoolique (et d'un masque si vous le souhaitez) avant de vous rendre à la séance.
- Privilégier les transports individuels pour vous rendre au lieu de la séance.

2 - PENDANT LA SÉANCE, ASSUREZ-VOUS DE

- Respecter une distance physique minimum avec les autres pratiquants de 2 mètres.
- Éviter les regroupements entre pratiquants avant, pendant ou après la séance.
- Nettoyer vos mains avec un gel hydroalcoolique, avant et après la séance.
- Utiliser de préférence votre propre matériel sportif.

3 - EN TOUTE CIRCONSTANCE

- Respecter les consignes de circulation au sein des enceintes sportives de plein air.
- ~~Le port du masque est obligatoire lorsque vous circulez dans l'enceinte sportive. Il peut être retiré au moment de la pratique sportive.~~

Je soussigné(e) (Nom, prénom)

..... certifie avoir pris connaissance des présentes conditions de reprise de l'activité physique et m'engage à respecter toutes les consignes sanitaires données par l'association.

A, le/...../..... Signature

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Éviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche
- Tousser, éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable et le jeter aussitôt
- Respecter une distance d'au moins 2 mètres avec les autres

